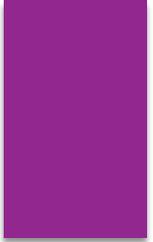


APPEL À PROJETS 2025

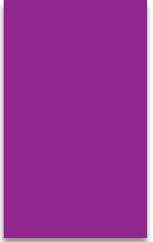


POLITIQUE DE LA VILLE
FOURMIES



Maxence SIMPERE

1^{er} Adjoint au Maire de Fourmies
En charge des Travaux, Politique de la
Ville et Événementiel
Vice-Président de la CCSA



Christie COUNE

Déléguée du Préfet

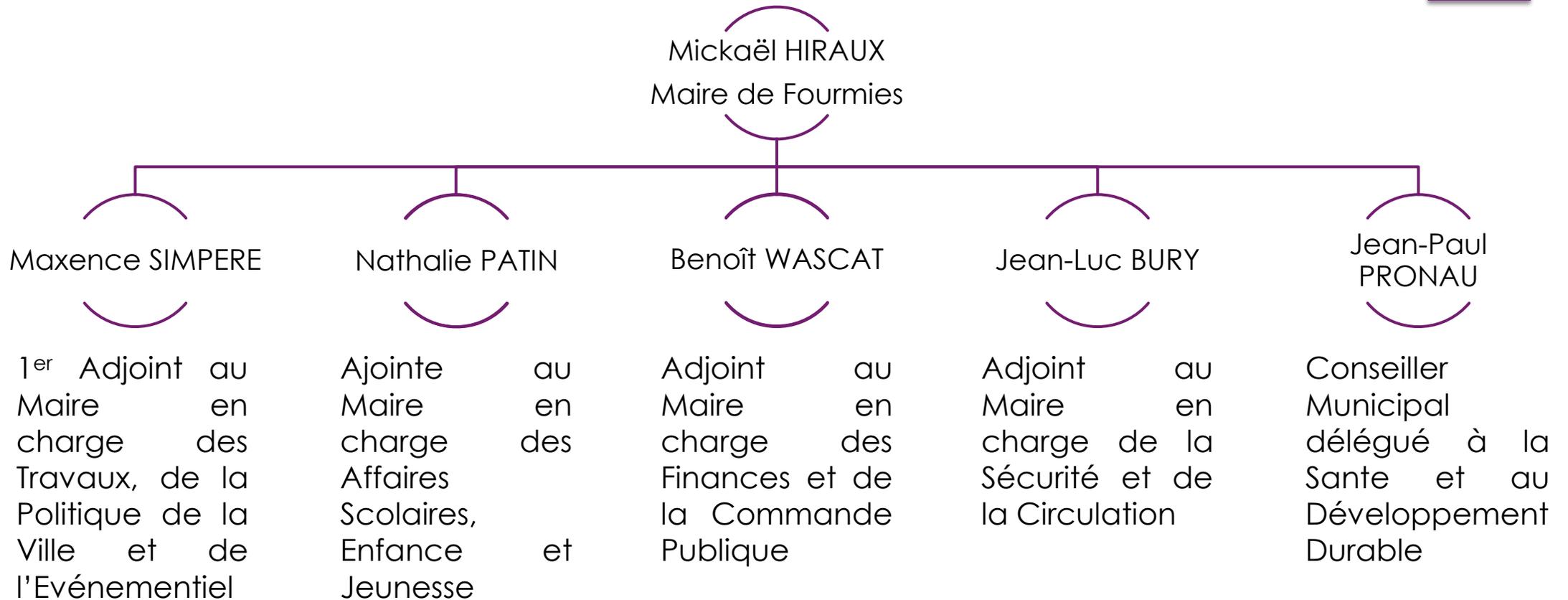
christie.coune@nord.gouv.fr

06.30.49.53.95

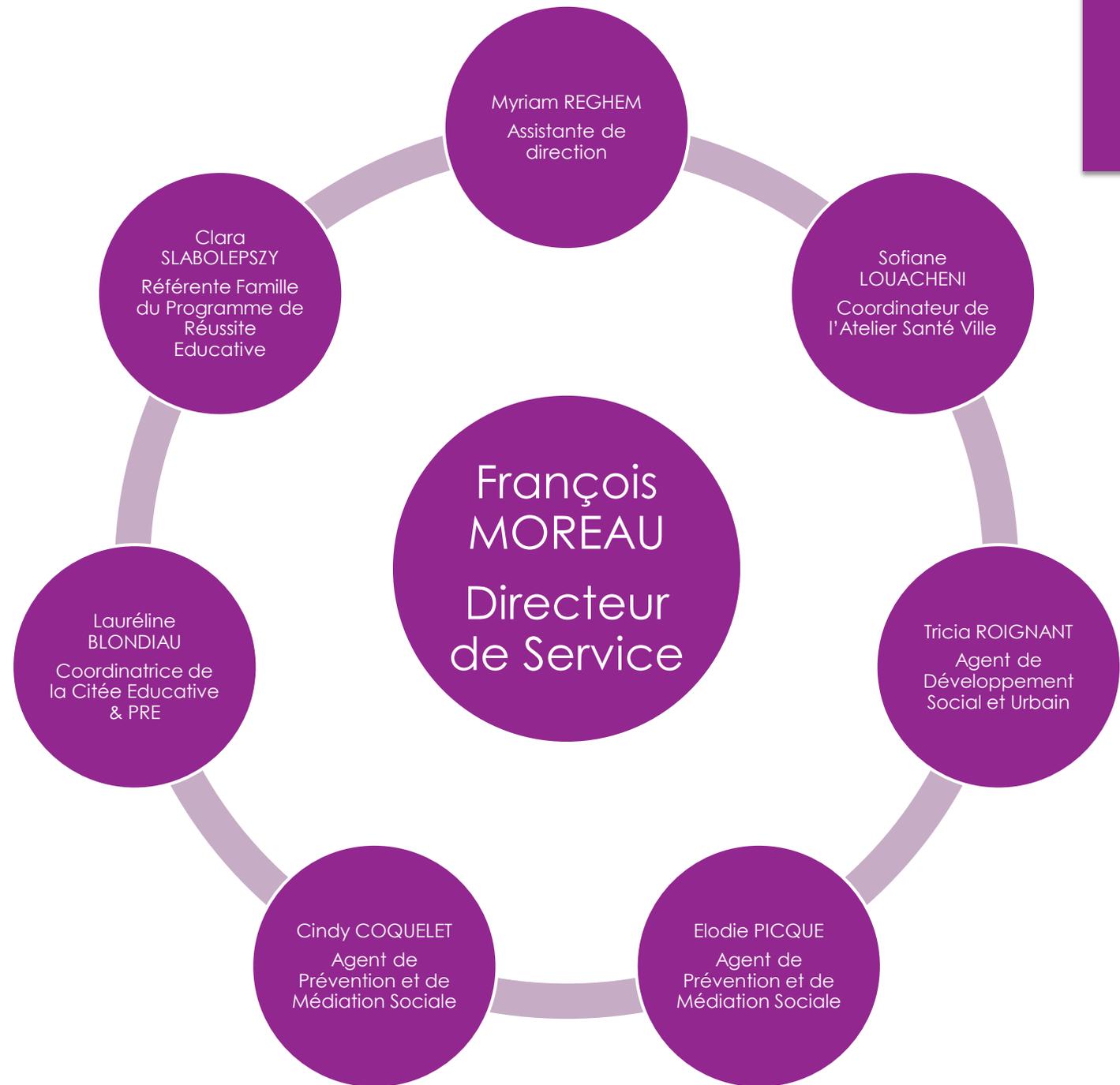
Ordre du jour

- Retour sur la programmation 2024
- Notes de cadrage :
 - Etat
 - Région
 - Département
 - Commune
- Calendrier
- Questions Diverses

Elus de la commune de Fourmies



Service de la Solidarité Urbaine

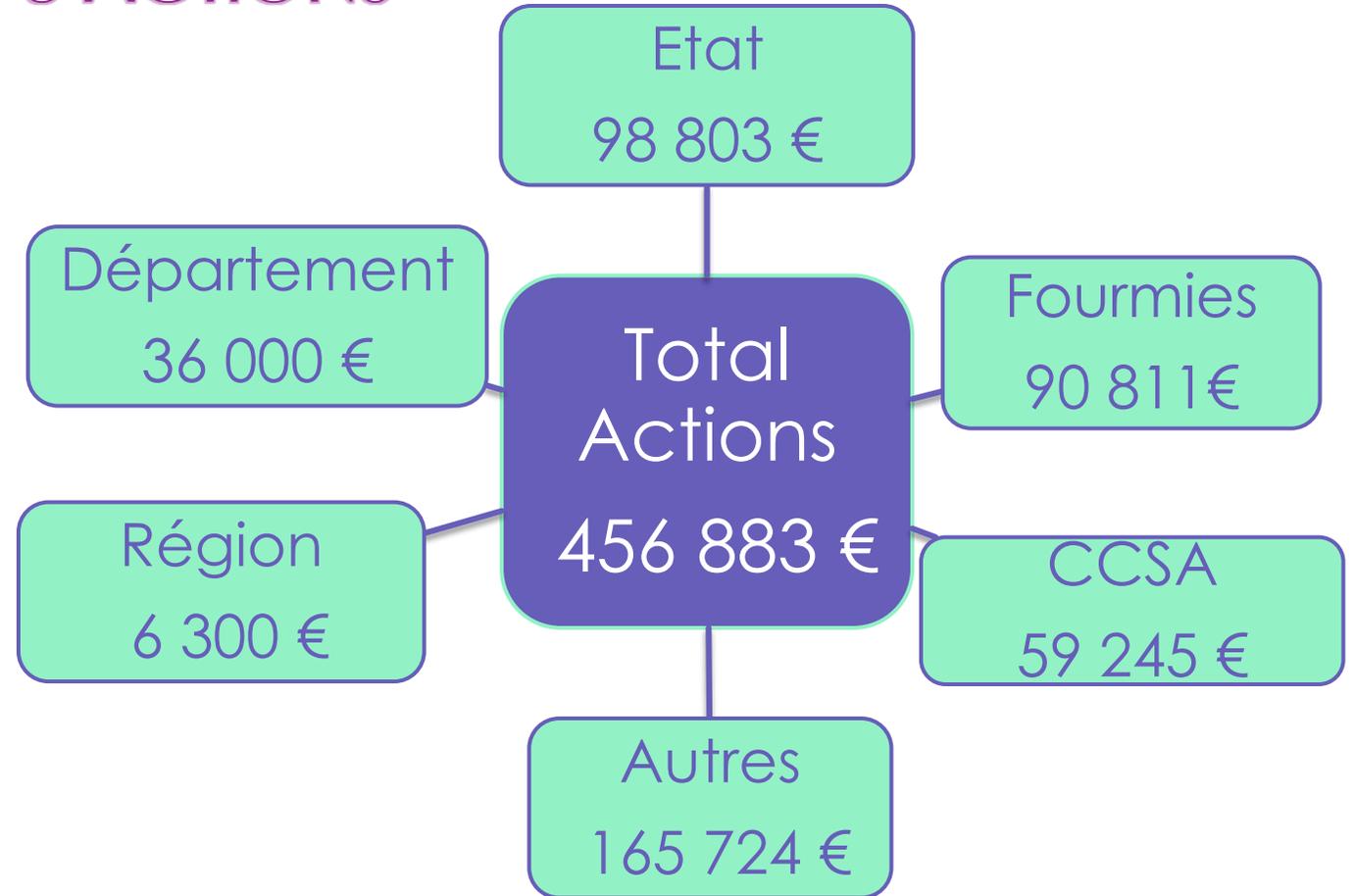


Les enjeux du Contrat de Ville 2015-2023



PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE 8 ACTIONS

ADES	L'emploi saisonnier au cœur du parcours
Synergie	Syn'Insertion Mobilité
Trajectoire	Auto-Ecole Sociale
Commune de Fourmies	Pass'Permis
Face Thiérache	Mob'Emploi
Mots et Merveilles	Remédiation de l'illettrisme
Réussir en Sambre-Avesnois	Ça se passe près de chez vous
BGE	Bourse d'encouragement à l'entrepreneuriat en Quartier

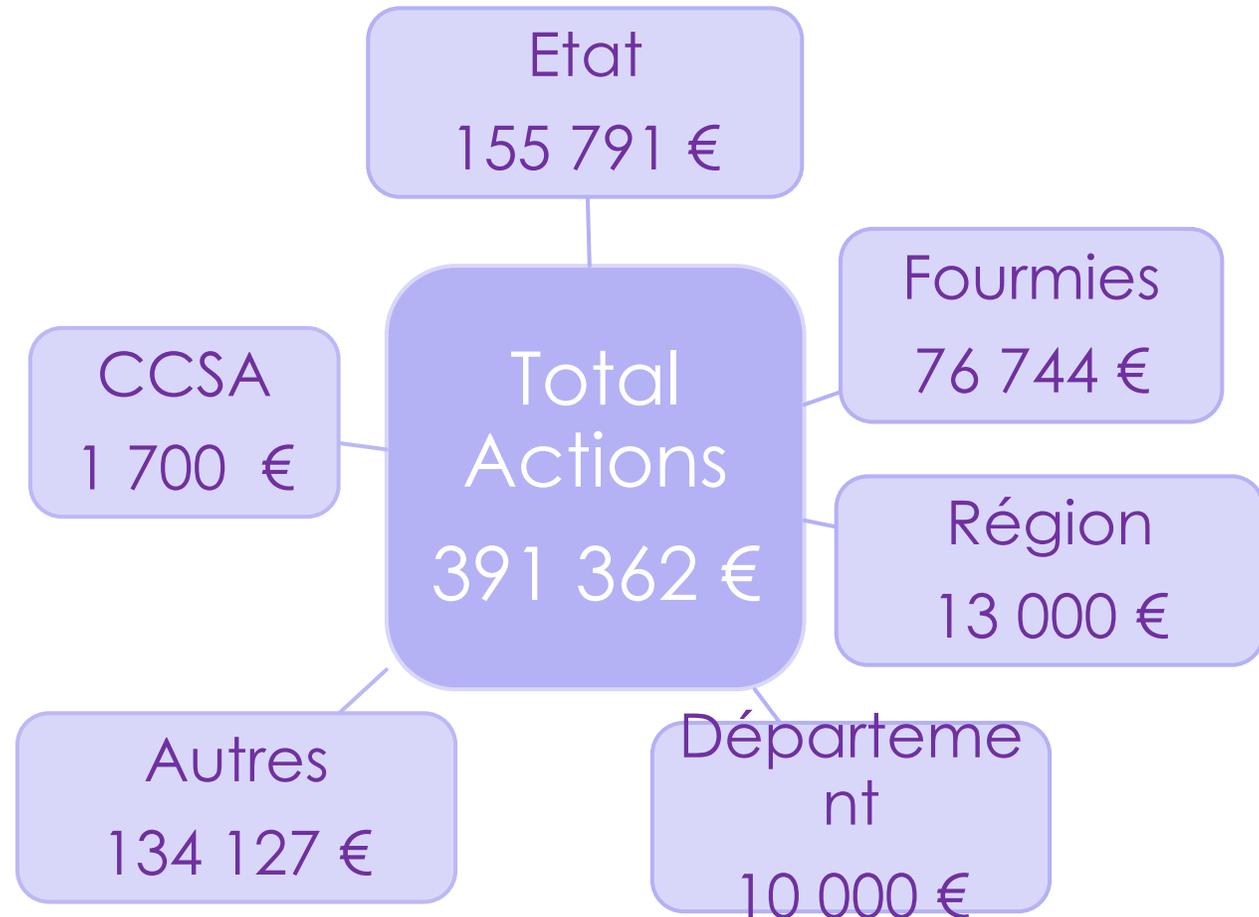


Bilan 2023

AEP	V.V.V
Caisse des Ecoles	PRE / Référent famille
Caisse des Ecoles	PRE / Action santé
Caisse des Ecoles	PRE / Ouverture culturelle
CSC	PRE / Action Sophro 3/6 ans
CSC	PRE / Accompagnement Scolaire
CSC	PRE / Parentalité positive
CSC	Explore ton environnement
CSC	Brisons le silence
CSC	Numéris'et nous
Espace Vie Cancer	Sensibilisation au cœur des quartiers
Commune de Fourmies	NQE
AGSS de l'UDAF	Parenthèse

Pilier Cohésion Sociale et Vivre Ensemble

6 Actions + PRE(6 actions + ing)



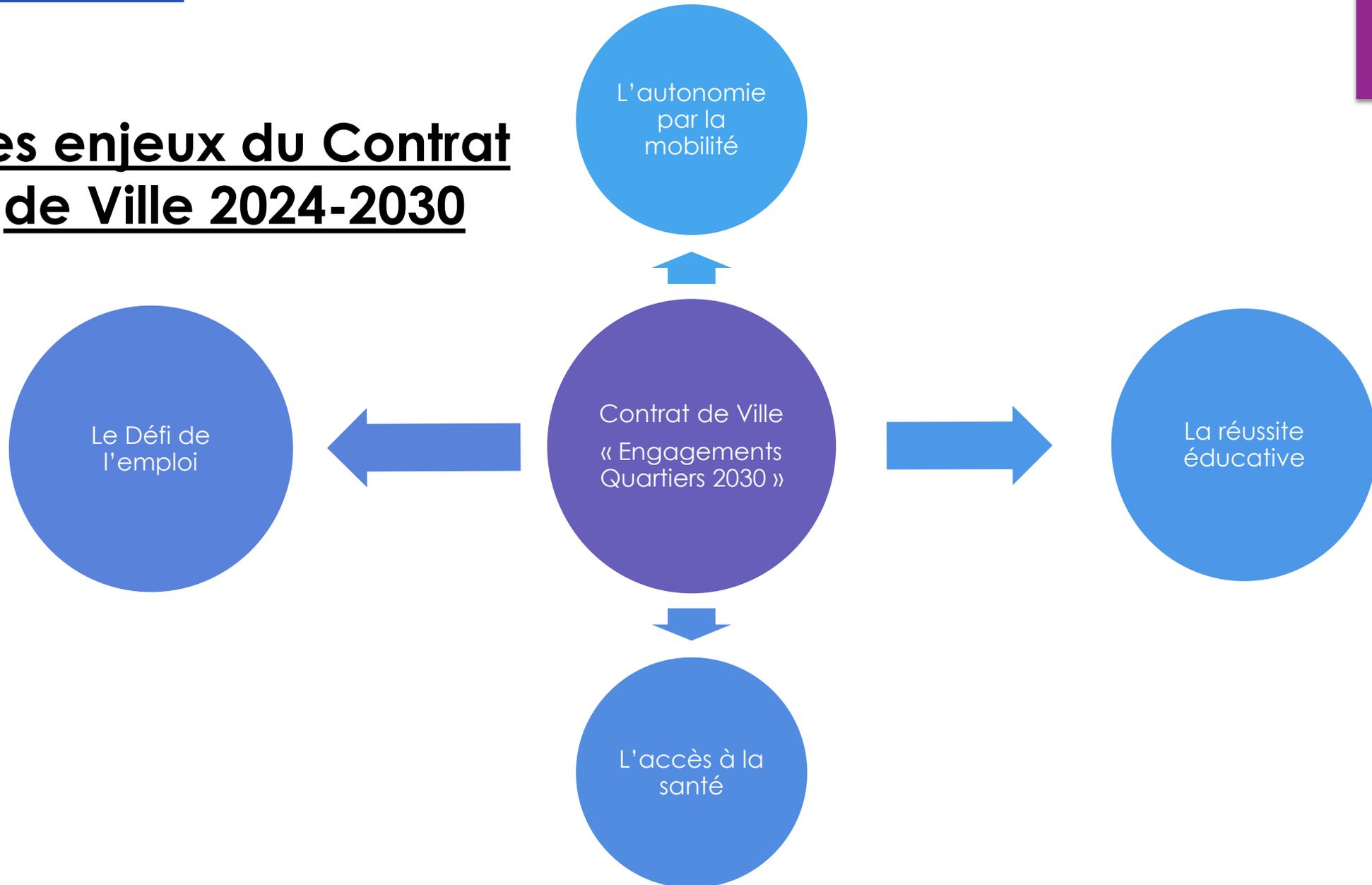
PILIER INTERVENTIONS URBAINES ET CADRE DE VIE 1 ACTION



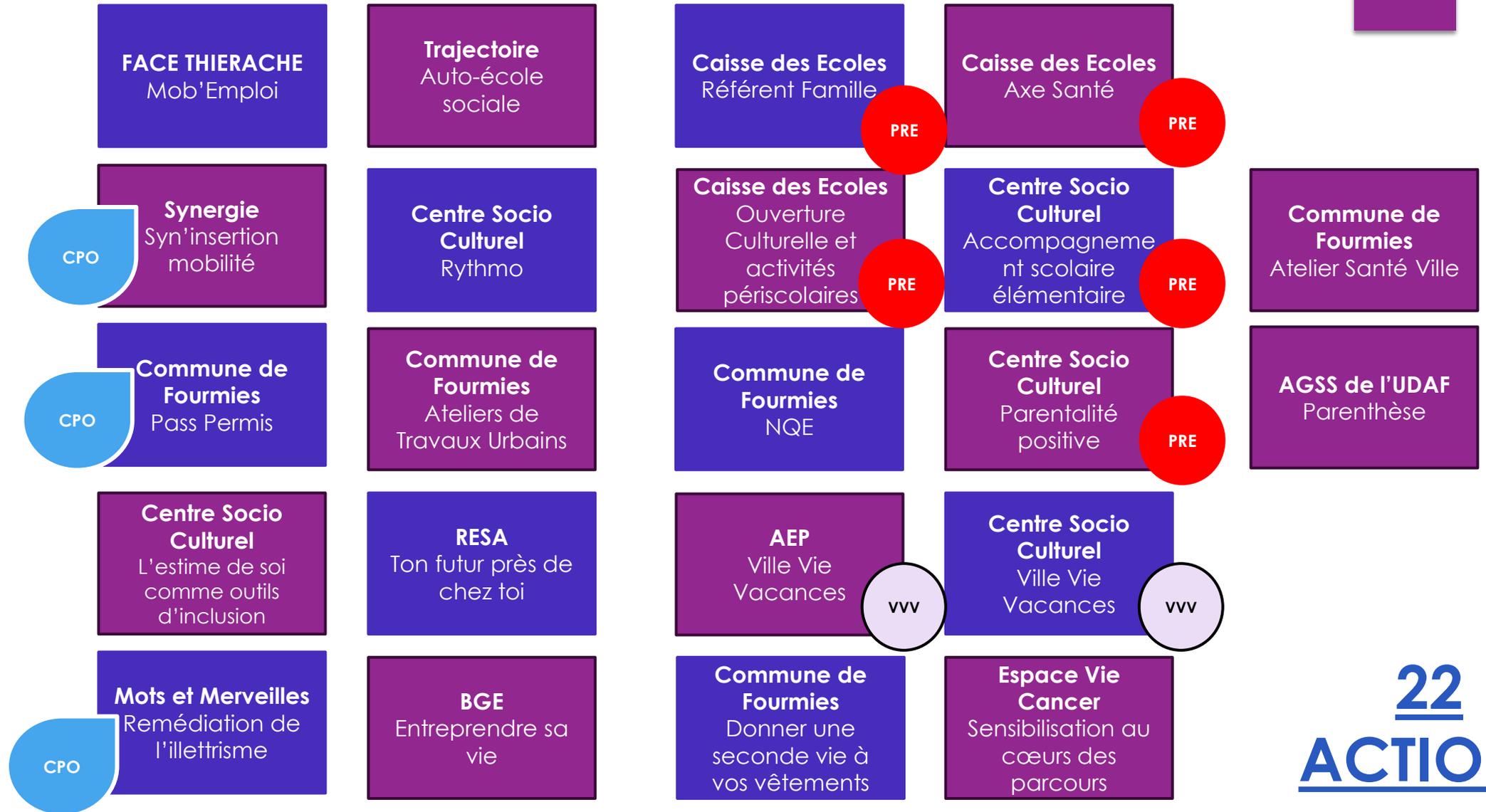
Programmation Financière Globale

Part Etat	268 209 €
Part Ville	181 170 €
Part Région	41 070 €
Part Département	46 000 €
Part CCSA	60 945 €
Autres	299 851 €
TOTAL	897 245 €

Les enjeux du Contrat de Ville 2024-2030



Programmation 2024



22
ACTIONS

Programmation Financière Globale

Part Etat	247 628 €
Part Ville	253 841 €
Part Région	33 611 €
Part Département	33 131 €
Part CCSA	52 665 €
Autres	462 490 €
TOTAL	1 083 366 €

Les engagements prioritaires de l'Etat

L'éducation et la parentalité

- Promouvoir l'éveil des enfants, identifier précocement les problématiques, devancer les fragilité et donner les chances de réussites aux enfants issus des QPV,
- Améliorer le taux de réussite dans les QPV, limiter les sorties du système scolaire, encourager divers formes d'éducation
- Renforcer le soutien à la parentalité, accompagner, mener des actions mobiliser les partenaires

L'emploi et le développement économique

- Aller au devant des publics, repérer, accueillir, informer et accompagner
- Accompagner à l'insertion professionnelle renforcé des jeunes et seniors
- Appui à la création d'activité, accompagner à la promotion économique des projets locaux
- Prévention et lutte contre l'illettrisme

La santé et le sport

- Accès aux soins, accès à la prévention et a la promotion de la santé
- Santé mentale
- Nutrition & pratique d'activité physique, encourager la pratique sportive
- Conduites à risques et addictives

L'amélioration du cadre de vie

- Renforcement de la cohésion sociale
- Attention particulière aux actions articulées dans le cadre du CDV/valorisées dans l'ATFPB
- Attention particulière aux actions articulées dans le cadre du CDV/valorisées dans le NPNRU
- Actions en faveur de la transition écologique

La tranquillité publique
L'articulation avec le NPNRU

Modalités de financements des dossiers

- Cibler les habitants en QPV
- Co financement de l'Etat :
 - 80 % max pour les actions nouvelles
 - 50 % max pour les actions reconduites
 - 30 % max pour les actions reconduites en dernière année
- Hors temps scolaire et périscolaire
- Typologie des charges :
 - Charges directes : prestataires, salariés dédiés à l'action, fournitures et matériels consommables
 - Charges indirectes : dépenses liées à l'administration et l'organisation de la structure, mise à disposition
 - Les frais de structure et d'achat ne peuvent dépasser 10 % du total de la subvention
- Valoriser le droit commun
- Pas de cumul possible entre les crédits Politique de la ville et les subventions attribuées au titre de la DRJSCS
- Possibilité de Co-financement Etat / Région

Les engagements prioritaires de la Région

Coordination des démarches en faveur des habitants des quartiers

- Grâce à une animation intégratrice et facilitatrice des contrats de ville
- Grâce à une meilleure articulation avec les dispositifs régionaux de droit commun

Vers des Quartiers REV 3

- Développer toute initiative reposant sur l'économie du partage et de la coopération ou l'économie circulaire
- Mettre à disposition des moyens nécessaires pour favoriser les biens et les services sobres en carbone, pour lutter contre la précarité énergétique et de développer la mobilité durable
- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments
- Accompagner les projets favorisant la mixité des fonctions et des usages au sein des quartiers

Amélioration du cadre de vie

- Aménagement du territoire
- Formation, information métier
- Mobilité

Créer une proximité avec les habitants

- Accompagner les formes de participation citoyenne à l'échelle locale
- Favoriser et accompagner les innovations entreprises et permettre le droit à l'expérimentation de systèmes innovants de participation locale

Nos Quartiers d'Eté

- Inscrire son projet dans un fil rouge régional défini pour une ou plusieurs années,
- Mettre en place des temps forts sur un ou plusieurs jours, « évènements marquants et festifs » qui resteront dans la mémoire des habitants,
- Mener une démarche collective et participative avec et pour les habitants,
- Proposer des manifestations écoresponsables s'inscrivant dans une démarche rev3.

Modalités de financements des dossiers

- Répondre aux engagements cités précédemment
- Être situé en quartier prioritaire
- Être porté principalement par des collectivités territoriales ou des associations
- Possibilité de Co-financement Etat / Région



Financement dans le cadre
de la réponse de l'Union
à la pandémie de COVID-19



*Plateforme des Aides et Subventions
Région Hauts-de-France*

[Dossiers](#)

Les engagements prioritaires du Département

L'emploi

- Priorité à l'emploi dès l'orientation dans le dispositif RSA
- Agir pour l'emploi des allocataires du RSA
- Garantir le respect des droits et des devoirs
- Une nouvelle gouvernance pour l'accès à l'emploi des allocataires du RSA

L'éducation et la jeunesse

- Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins fondamentaux des enfants et de leurs familles
- Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures
- Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits
- Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte
- Renforcer la gouvernance au service des missions de protection de l'enfance

La santé

- Dans les Services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) : Suivi médico psycho social des femmes enceintes, Suivi médico psycho social de prévention pour les enfants de 0 à 6 ans ...
- Au sein des Services de Prévention Santé (SPS), de façon générale au travers d'une démarche volontariste et de façon spécifique via des missions déléguées par l'Etat : Accompagnement médicosocial de prévention des populations en situation de précarité et éloignées ou en rupture de soins ...
- Accès aux soins : Améliorer la prise en charge des patients, développer la prévention par des actions de santé publique, développer les partenariats avec les acteurs du médico-social, répondre aux missions du Département

Développement Urbain

- Aménagement - Cadre de vie : Fonds de soutien au Projets Territoriaux Structurants (PTS)
- Transition écologique et préservation de la biodiversité : Plantation et Renaturation

- ❑ Envoi d'un dossier complet de demande de subvention ou dépôt en ligne (selon la thématique)
- ❑ Préciser si la ou les actions relèvent de la Politique de la Ville ou de la Politique de la Ville et du Droit Commun. Il est nécessaire de distinguer :
 - ❑ Le dossier déposé au titre de la Politique de la Ville qui doit faire apparaître les financements sollicités ou obtenus auprès du Département
 - ❑ Le dossier de demande de subvention adressé au Département qui doit mentionner les financements sollicités ou obtenus au titre de la Politique de la Ville
- ❑ Indiquer dans le budget prévisionnel les directions concernées et les montants spécifiques pour chaque direction



Appels à
Projets

L'autonomie par la mobilité

- Accompagner individuellement à la levée des freins
- Développer et sensibiliser les mobilités douces
- Stimuler la mobilité

Le Défi de l'Emploi

- Renforcer ou développer des actions « d'aller-vers » et de mobilisation de nouveaux publics
- Renforcer la logique de parcours par le biais d'accompagnements individualisés ou collectifs
- Poursuivre et déployer l'animation territoriale à destination des partenaires et des entreprises

L'accès à la Santé

- Développer et déployer une démarche pro-active des dispositifs "d'aller-vers"
- Favoriser l'ouverture des droits permettant l'accès aux soins
- Renforcer la coordination des intervenants de santé

La Réussite Educative

- Soutenir à la fonction parentale et la co-éducation
- Accéder au bien-être et à la qualité de vie
- Ouvrir aux ambitions et engagements
- Articuler et coordonner l'ensemble des dispositifs éducatifs

Modalités de dépôt des dossiers

- Aucune demande transmise après la date limite ne pourra intégrer la Programmation 2025
- Le 1^{er} dépôt doit être effectué en format **WORD** (CERFA)
- Dépôt définitif :
 - CERFA définitif en format WORD
 - Une version signée du CERFA
- Bilan intermédiaire de l'année en cours disponible à la fin du CERFA de demande de subvention en version **WORD** + une version signée

- Ensemble des documents utiles disponibles sur le site de la commune de Fourmies :

<https://www.fourmies.fr/pages/page-contrat-de-ville-17102016.html>

Calendrier de l'Appel à Projets 2025

Contrat de Ville : « Engagements Quartiers 2030 »

Au plus tard le 18 octobre 2024	Date limite de transmission des dossiers de sollicitation en Mairie.
S43/S44 octobre 2024	Prise de contact avec les porteurs, demande d'informations complémentaires, ajustements.
5 novembre 2024	Comité de ventilation / instruction : échanges autour des actions par les différents services instructeurs sur la recevabilité des dossiers.
S47/S48 novembre 2024	Conseil Consultatif : présentation des actions par les porteurs aux services instructeurs et organes de participation démocratique de la commune
S50 décembre 2024	Comité de Programmation : validation technique de la Programmation 2025
S3/4 janvier 2025	Comité de Pilotage du Contrat de Ville : validation de la programmation 2025 Validation de la Programmation en Conseil Municipal
31 janvier 2025	Date limite de transmission des bilans pour les actions reconduites en 2025
30 juin 2025	Date limite de transmission des bilans pour les actions non reconduites en 2025